



CONCERTATION POUR HAÏTI

565 Crémazie Est, Bureau 3500, Montréal, QC.
H2M 2V6 Canada

**AIDE ET RECONSTRUCTION APRÈS LE SÉISME :
QUEL ENGAGEMENT DU CANADA EN HAÏTI ?**

10 janvier 2011

CONCERTATION POUR HAÏTI

Fondée en 1994, la Concertation pour Haïti (CPH) est un regroupement d'organisations non gouvernementales (ONG), d'organisations de la société civile et de membres individuels du Québec qui participent au mouvement de solidarité avec le peuple haïtien.

Ces organismes et individus œuvrent autant dans la coopération internationale que dans la promotion des droits humains et des libertés fondamentales en Haïti. La CPH a pour mandat de promouvoir la solidarité canadienne et québécoise avec le peuple haïtien (note 1). Pour ce faire, la Concertation a, depuis sa mise sur pied, pris des positions publiques qui donnent priorité à la mobilisation de la solidarité pour la défense des droits fondamentaux des Haïtiens et Haïtiennes et aux actions stratégiques susceptibles de contribuer à débloquer la crise haïtienne.

MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL

Ce document regroupe les principales observations et conclusions que la CPH a tirées à la suite d'un travail de recherche et d'analyse effectué entre les mois de juin et de novembre 2010 concernant l'aide canadienne en Haïti après le séisme du 12 janvier 2010.

La méthodologie de travail repose sur de la recherche documentaire et des entretiens avec différents acteurs de l'aide canadienne en Haïti et différentes personnes québécoises, canadiennes et haïtiennes impliquées directement ou indirectement dans le projet de reconstruction en Haïti. Les sources d'informations sont autant des déclarations et des documents officiels du gouvernement du Canada et du gouvernement d'Haïti, que des rapports d'organisations internationales, canadiennes, québécoises et haïtiennes.

Il est à noter que nos demandes d'informations à des fonctionnaires de l'ACDI sur le sujet sont restées sans réponse.

Le mémoire qui en est résulté a été présenté au Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes, à Ottawa, le 26 novembre 2010, par une délégation de la CPH constituée de Catherine Duhamel, Denis Labelle et Suzanne Loïselle.

TABLE DES MATIÈRES

CONCERTATION POUR HAÏTI	2
MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL	2
SOMMAIRE	4
PARTIE I. Manque de transparence sur l'engagement et la vision stratégique du Canada	6
PARTIE II. Des orientations de l'aide canadienne en Haïti questionnables.....	9
PARTIE III. La nécessité de renforcer les capacités locales.....	13
PARTIE IV. La participation et l'inclusion effective des ONG du Québec et du Canada.....	16
RECOMMANDATIONS.....	18
SIGNATAIRES	21
NOTES.....	22
ANNEXE.....	23
BIBLIOGRAPHIE.....	25

SOMMAIRE

Le tragique séisme survenu le 12 janvier 2010 dernier en Haïti a causé d'importantes pertes humaines et matérielles : plus de 220 000 morts, 300 000 blessés et plus de 1,3 million de personnes déplacées. Les dommages matériels sont évalués à près de 8 milliards de dollars et on estime que 60 % des infrastructures gouvernementales, administratives et économiques ont été détruites¹. Les organisations de la société civile ont également été affectées par le séisme, tant par la perte de personnes ressources et la destruction matérielle que par la désorganisation de leurs actions.

Lors de la Conférence internationale des donateurs de New York en mars 2010 pour la reconstruction d'Haïti, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser une contribution de 400 millions de dollars pour 2010-2011. Auparavant, il s'était aussi engagé à égaler les dons des citoyens canadiens entre le 12 janvier et le 12 février 2010 au Fonds d'aide aux victimes du séisme en Haïti, qui se sont élevés à 220 millions de dollars.

En dépit de ces engagements et des nombreuses déclarations du gouvernement canadien annonçant la mise en œuvre de projets et initiatives pour la reconstruction d'Haïti, la CPH a relevé un certain nombre d'enjeux préoccupants autour de l'aide canadienne, soit :

- le manque de transparence du Canada sur son engagement et sa vision stratégique pour l'aide à la reconstruction d'Haïti;
- l'absence de reddition de compte du Canada sur les fonds déboursés dans le cadre de ses engagements pour la reconstruction d'Haïti;
- l'orientation sécuritaire de l'approche canadienne en Haïti mettant l'emphase sur le renforcement des institutions de sécurité (police, prisons, frontières) plutôt que sur la protection des populations et l'accès à la justice;
- la non-priorisation des droits humains dans les projets financés par le Canada après le séisme;
- Le manque d'emphase accordée au renforcement des capacités de l'État haïtien et de la société civile haïtienne;
- la nécessité pour le Canada de garantir une participation effective des ONG québécoises et canadiennes dans le projet de reconstruction d'Haïti.

¹ Gouvernement Haïtien. *PDNA du Tremblement de Terre –Évaluation des dommages, des pertes et des besoins généraux et sectoriels*. Mars 2010, p.9-10.

Les conclusions de l'analyse de la CPH lui permettent de formuler sept recommandations générales, déclinées en 25 recommandations détaillées, destinées à favoriser la prise en compte de ces enjeux essentiels par l'aide canadienne dans la reconstruction d'Haïti et à renforcer l'action des acteurs québécois et canadiens impliqués dans ce projet.

Ainsi, la CPH recommande au gouvernement du Canada de :

1. Élaborer un cadre stratégique de l'aide canadienne afin de définir ses orientations, les modalités de décaissement, les objectifs et les résultats attendus.
2. Rendre des comptes sur l'engagement pris par le Canada lors de la Conférence des donateurs à New York le 31 mars 2010 et l'engagement de verser une contrepartie du Fond d'aide aux victimes du séisme en Haïti de 220 millions.
3. Adopter une approche non sécuritaire de l'aide canadienne en Haïti.
4. Prioriser le renforcement de l'état de droit, la réforme de la justice, la lutte contre l'impunité et le respect des droits humains.
5. Renforcer les capacités de l'État haïtien et de ses institutions décentralisées.
6. Renforcer les capacités de la société civile haïtienne en intégrant les Haïtiens et les Haïtiennes à part entière dans le projet de reconstruction et de développement d'Haïti et en facilitant l'accès à des fonds pour des projets locaux.
7. Garantir la participation effective et l'inclusion des ONG du Québec et du Canada dans l'élaboration du cadre stratégique de l'aide canadienne et dans le projet de reconstruction d'Haïti.

En plus de faire partie intégrante de sa stratégie en ce qui a trait à sa volonté de renouer avec les Amériques, Haïti est le deuxième plus important bénéficiaire de l'aide bilatérale canadienne². En raison de cette place prioritaire qu'occupe Haïti dans l'aide publique canadienne, la CPH estime que le présent plaidoyer sera l'occasion de susciter des débats efficaces et s'attend à ce que le gouvernement du Canada tienne compte de manière effective des recommandations émises.

² Canada. *Priorités et progrès Le Canada dans les Amériques*. 2009. p.9-14.

PARTIE I. Manque de transparence sur l'engagement et la vision stratégique du Canada

Un engagement au contenu évasif et imprécis

1. La CPH est préoccupée par le manque de transparence dont a fait preuve jusqu'à maintenant le gouvernement du Canada sur les modalités, le contenu et le décaissement de son engagement de 400 millions de dollars à la reconstruction d'Haïti pour les années 2010-2011³.
2. La majorité des informations divulguées par le Canada et en l'occurrence par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) sur l'engagement du Canada en Haïti, s'est limitée pendant longtemps à l'aide humanitaire d'urgence après-séisme de 150,15 millions de dollars (note 2).
Les informations relatives à l'aide de nature non humanitaire émises par le gouvernement canadien restent générales et ne permettent pas de distinguer aisément les projets qui sont financés dans le cadre de l'engagement de New York de ceux financés par la programmation quinquennal de l'ACDI et par le Groupe pour la stabilisation et la reconstruction (GTSR). De plus, lorsque des projets sont confirmés dans le cadre de l'engagement de New York, l'ACDI demeure imprécise quant à leur contenu et quant aux partenaires d'exécution (note 3).
3. Il est à noter que depuis le mois d'avril 2010, l'ACDI affirme avoir procédé à l'examen de ses projets qui étaient déjà en cours avant le séisme, dans le but d'adapter sa réponse à l'effort de reconstruction en Haïti. Elle affirme également revoir sa « stratégie pays » pour Haïti depuis cette date et que les renseignements relatifs à cette dernière seront mis à jour dès que possible⁴. Aucune mise à jour de la stratégie pays de l'ACDI en Haïti n'a été communiquée et les demandes d'informations de la CPH à cet égard sont restées sans réponse.

Manque de clarté quant à la contrepartie du Canada au Fonds d'aide

4. Le manque de transparence du Canada est d'autant plus préoccupant lorsqu'il s'agit du Fonds d'aide aux victimes du séisme en Haïti pour lequel le gouvernement canadien s'est engagé à égaliser les dons des citoyens canadiens entre le 12 janvier et le 12 février 2010⁵.
5. Le 31 mars dernier, l'ACDI déclarait que la contribution du gouvernement canadien au Fonds d'aide aux victimes du séisme en Haïti serait de 220 millions⁶ et

³ ACDI. *Le Canada accorde un appui additionnel pour les secours, le redressement et la reconstruction en Haïti*. 31 mars 2010. En ligne : www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/NAD-33195022-J92

⁴ ACDI. *Haïti*. En ligne : www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/JUD-12912349-NLX. Dernière mise à jour 20 avril 2010.

⁵ ACDI. *Le Canada accorde un appui additionnel pour les secours*, [...].

⁶ ACDI. *Sommaire des contributions financières du Canada*. En ligne : www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/FRA-4810272-JXY. Mise à jour du 21 mai 2010.

que la moitié de ce financement serait décaissée de l'engagement de 400 millions de dollars⁷. Sept mois après la précédente déclaration, l'ACDI a confirmé que la contrepartie sera finalement financée par l'entremise des 150,15 millions de dollars déboursés pour l'aide humanitaire d'urgence, diminuant du coup la portion financée par le biais de l'engagement de New York, de 110 à 70 millions de dollars⁸(note 4).

Moins du tiers de l'engagement du Canada a été décaissé selon l'ONU

6. La CPH considère que la lenteur des décaissements du Canada est inacceptable, d'autant plus qu'aucun document cadre n'a été publié pour communiquer le calendrier de ses décaissements pour 2010 et 2011.
7. Le Bureau de l'Envoyé spécial des Nations unies pour Haïti indique, en date du 24 novembre 2010, que le Canada n'a déboursé que 32 % de son engagement prévu pour l'année 2010 pour le financement des projets de reconstruction⁹ (note 5).

Absence d'un cadre stratégique

8. En l'absence d'un cadre stratégique clair sur les orientations, les objectifs et les résultats attendus par le Canada de sa contribution à la reconstruction d'Haïti, la CPH craint que le manque de transparence et de reddition de compte n'entrave les efforts de l'ensemble des acteurs canadiens œuvrant en faveur de la reconstruction d'Haïti et ne retarde le processus de redressement d'Haïti.
9. Au lendemain du séisme, l'ACDI a convoqué l'ensemble de ses partenaires canadiens ayant des activités en Haïti dans le but de déterminer les modalités de leur contribution à l'aide et amorcer la réflexion sur la réorientation des projets financés par l'ACDI¹⁰. À la suite de cette séance, aucun suivi n'a été assuré officiellement auprès des partenaires canadiens. Entre-temps, l'ACDI a interrompu certains projets en cours, tels que ceux de Droits et Démocratie, prétextant qu'ils ne cadraient pas avec les priorités de l'ACDI. L'ACDI a également avisé certains partenaires, que les projets touchant aux droits humains et aux droits des femmes ne seraient plus financés car ces enjeux n'étaient plus prioritaires dans le contexte après-séisme.
10. En 2006, le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international (FAEE) avait déclaré que le gouvernement devait mieux préciser et

⁷ ACDI. *Le Canada accorde un appui additionnel pour les secours* [...].

⁸ ACDI. *Sommaire des contributions financières du Canada*. En ligne : www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/FRA-4810272-JXY. Mise à jour du 18 novembre 2010.

⁹ Bureau de l'Envoyé spécial des Nations unies en Haïti. *Status of pledges made at the New York donors conference by the top 30 donors as of November 2010*. En ligne :

s3.amazonaws.com/haiti_production/assets/12/NY_pledge_status_Nov_15_original.pdf

¹⁰ ACDI. Rapport de la session de travail avec les partenaires. 21 janvier 2010. p. 1.

faire connaître aux Canadiens tant les objectifs que les résultats de ses interventions dans les États fragiles, comme Haïti. Le Comité avait alors recommandé qu'un cadre stratégique clair soit élaboré sur le rôle du Canada dans les États fragiles¹¹.

11. Dans le même ordre d'idée, la vérification du Programme pays-Haïti de l'ACDI en 2008 soulignait l'importance d'avoir un document d'ensemble qui intègre une description complète du contexte du programme, de ses objectifs, de ses risques et de ses résultats devant faciliter la communication des orientations et de la mise en œuvre des stratégies¹².

I. Recommandations pour l'élaboration d'un cadre stratégique de l'aide canadienne

Considérant qu'une planification de l'aide et qu'un échéancier sont essentiels à la réalisation d'une stratégie collective coordonnée de reconstruction et de développement d'Haïti, la CPH recommande au gouvernement du Canada de :

1. Communiquer de façon efficace et transparente les modalités de son aide pour la reconstruction et le développement d'Haïti dans un document-cadre dans lequel seront définis les orientations, les objectifs et les résultats attendus ;
2. Intégrer dans l'élaboration de ce document-cadre l'ensemble des acteurs québécois et canadiens de l'aide en Haïti;
3. Intégrer dans l'élaboration de ce document-cadre les leçons tirées de son intervention en Haïti durant les quatre dernières décennies;
4. Concevoir ce cadre stratégique avant l'échéance de la présente programmation (juillet 2011);
5. Inscrire son aide dans une perspective de durabilité en élaborant un cadre stratégique pour les cinq prochaines années 2011-2016.

II. Recommandations pour la reddition de compte

Considérant que la reddition de compte et la transparence sont essentielles pour garantir l'efficacité de l'aide, la CPH recommande au gouvernement du Canada de :

6. Déposer au Parlement au premier trimestre de l'année 2011 un rapport sur l'aide canadienne déboursée en 2010 dans le cadre de son engagement pris à New York et de sa contribution de contrepartie au Fonds d'aide aux victimes du séisme en Haïti;
7. Déposer au Parlement des rapports annuels détaillant l'ensemble des sommes dépensées et précisant les voies d'acheminement de l'aide canadienne pour la reconstruction et le développement d'Haïti, ainsi que les résultats obtenus par rapport aux objectifs énoncés.

¹¹ Chambre des Communes-Canada. *La politique du Canada mise à l'épreuve en Haïti Rapport du Comité des affaires étrangères et du développement international*. Décembre 2006.

¹² ACDI. *Vérification du programme pays Haïti. Rapport de vérification interne*. Octobre 2008.p. 10.

PARTIE II. Des orientations de l'aide canadienne en Haïti questionnables.

Des priorités limitées à court terme

12. Lors de la Conférence internationale de New York, le gouvernement haïtien a présenté son *Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti* (PARDN¹³), à partir duquel le Canada s'est engagé à établir sa programmation d'aide¹⁴. La CPH accueille positivement cet engagement et considère qu'il est important que le Canada harmonise son aide avec les priorités du gouvernement haïtien. Toutefois, ces priorités ne permettent pas de prendre en compte l'ensemble des problèmes structurels d'Haïti, ni de soutenir des initiatives visant à protéger les droits humains et à renforcer la démocratie haïtienne, pourtant deux secteurs prioritaires de l'engagement du Canada en Haïti depuis des décennies.
13. Élaboré de manière précoce, le PARDN repose sur les conclusions de l'évaluation des pertes et des dommages (*Post Disaster Needs Assessment*) effectuée avec l'appui d'experts internationaux¹⁵. La CPH se questionne sur la capacité du PARDN à proposer des stratégies efficaces pour répondre aux causes structurelles de vulnérabilité politique, économique et sociale en Haïti. Les priorités et les projets qui y sont définis pour les 18 prochains mois restent limités face à l'ampleur des défis que posent les inégalités sociales, la faiblesse et le manque de leadership de l'État, la vulnérabilité de certains groupes de la population à la violence et à la violation de leurs droits (femmes, personnes handicapées, paysans, etc.) et la non réalisation généralisée des droits économiques, sociaux et culturels.
14. Le PARDN ne comporte pas de mécanisme de prise en compte des besoins spécifiques des femmes. En matière de lutte contre les violences faites aux femmes, aucune stratégie n'a été élaborée, bien qu'un montant de 255 millions de dollars soit prévu pour les secteurs de la justice et de la sécurité¹⁶. La sécurité de la population haïtienne, et en l'occurrence celle des femmes, ne bénéficie pas d'un plan d'action concret.
15. Considérant que dans le contexte de l'après-séisme, l'ensemble des facteurs de vulnérabilité ont été exacerbés, il est crucial que le Canada, tout en respectant les priorités fixées par le gouvernement haïtien à court terme (logement, éducation, ramassage des débris, préparation aux désastres, santé et agriculture¹⁷), veille à intégrer des solutions efficaces pour ces problèmes structurels.

¹³ Gouvernement de la République d'Haïti. *Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti. Les grands chantiers pour l'avenir*. Mars 2010. 57 p.

¹⁴ ACDI. *Le Canada accorde un appui additionnel pour les secours* [...]. 31 mars 2010.

¹⁵ Gouvernement de la République d'Haïti. *Post Disaster Needs Assessment (PDNA)*. Mars 2010.115 p.

¹⁶ Gouvernement de la République d'Haïti. *Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti*. [...].

¹⁷ Commission Intérimaire pour la reconstruction d'Haïti. *Objectifs-Primary Goals*. En ligne : www.cirh.ht/sites/ihrc/fr/goals/Pages/default.aspx

Une emphase sur la sécurité mais pas sur la justice

16. D'après les résultats de notre recherche, le Canada limite sa contribution dans le secteur de "la sécurité et la justice" à la sécurité institutionnelle au lieu de miser sur la protection de la population et l'accès à la justice, notamment dans les camps des déplacés et les quartiers pauvres où la vulnérabilité des personnes s'est accrue. La CPH craint qu'en dépit des progrès qui seront réalisés au chapitre du renforcement des institutions sécuritaires, les violations des droits humains se poursuivront en l'absence d'un système judiciaire efficace et impartial, accessible à l'ensemble des citoyens haïtiens.
17. Depuis l'adoption de sa stratégie pangouvernementale ou politique 3D (défense, diplomatie, développement), le Canada a réaffirmé son approche sécuritaire de l'aide à maintes reprises et son engagement en Haïti ne fait pas exception¹⁸.
18. Fait intéressant à noter, les projets liés à la justice et à la sécurité sont ceux pour lesquels l'information est la plus disponible. D'ailleurs, le 5 mai 2010, le ministre Cannon annonçait l'augmentation de 10 millions de dollars du financement du GTSR, ce qui porte à 25 millions de dollars le budget du groupe pour l'année 2010¹⁹. Cette augmentation nous apparaît substantielle sachant que le budget du GTSR depuis 2006 en Haïti s'est élevé à 51 millions de dollars²⁰. Elle manifeste clairement l'intérêt prononcé que porte le Canada à l'approche sécuritaire de l'aide en Haïti.
19. Plutôt que de mettre l'accent sur l'accès à la justice, le Canada s'investit davantage dans des projets qui visent le rétablissement institutionnel des capacités de la Police nationale haïtienne (PNH), des services frontaliers ainsi que des établissements pénitenciers. Un seul projet dans le secteur de la justice vise à augmenter l'accès de la population haïtienne au recours judiciaire. Cette initiative paraît bien limitée face au défi que posent la réédification et la réforme, plus que nécessaire, du système de justice.
20. La CPH rappelle une des recommandations émises en 2006 par le FAEE voulant que le Canada « devrait travailler étroitement avec les autorités haïtiennes et ses partenaires internationaux pour mettre fin à l'impunité, mettre sur pied un système national de protection des droits de la personne, former les juges et réformer le système carcéral²¹ ». Cette recommandation demeure toujours

¹⁸ Canada. *Déclaration ministérielle sur Haïti*. 16 janvier 2010. En ligne : www.international.gc.ca/media/aff/news-communiques/2010/020-Modification.aspx?lang=fra

¹⁹ Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. *Le ministre Cannon annonce un soutien accru pour la justice et la sécurité en Haïti*. 5 mai 2010. En ligne : www.international.gc.ca/media/aff/news-communiques/2010/152.aspx?lang=fra

²⁰ *Ibid.*

²¹ Chambre des Communes-Canada. *La politique du Canada mise à l'épreuve en Haïti Rapport du Comité des affaires étrangères et du développement international*. Décembre 2006, p. 19.

d'actualité et nous apparaît centrale pour la reconstruction d'Haïti. Et comme le reconnaissait le gouvernement du Canada dans sa réponse au rapport du FAAE : « Un état de droit va bien au-delà des règlements et de la compétence du personnel qui les administre. Tout aussi important est l'émergence et l'ancrage d'une culture civique respectueuse de la loi et des droits de la personne²² ».

21. La CPH reconnaît l'importance de reconstruire et d'aménager rapidement les infrastructures de justice et les établissements pénitenciers et la pertinence des contributions au renforcement des capacités et de la formation de la PNH. Toutefois, cette réforme de la police ne pourra réussir si elle ne s'accompagne pas d'une réforme de la justice, d'un appui aux efforts de lutte contre l'impunité et de l'instauration d'un état de droit. La CPH insiste sur l'importance d'appuyer la réforme et le renforcement du système judiciaire haïtien et recommande que l'appui du Canada aux secteurs de la justice et de la sécurité ne se limite pas à une perspective strictement institutionnelle et au renforcement des mesures répressives. Une vision à long terme de l'état de droit devrait être au cœur des principes de la reconstruction d'Haïti.

Les droits humains absents des priorités canadiennes

22. La CPH considère que la reconstruction d'Haïti pose de manière encore plus accrue la question de la fragilité des droits humains et l'indispensable vigilance pour leur respect. Elle soutient la déclaration de l'Expert indépendant des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en Haïti, Michel Forst, qui déclare: « *if donors focus exclusively on Haiti's physical and institutional reconstruction, without paying equal attention to ensuring the future rights of all its citizens, they risk recreating the conditions that made January's earthquake so devastating*²³ ».
23. La CPH constate que non seulement les droits humains ne font pas partie des projets et des priorités mis de l'avant par le Canada dans le cadre de son engagement pour la reconstruction d'Haïti, mais que les projets d'organismes canadiens œuvrant pour la promotion des droits humains ont été interrompus. Comme nous l'avons mentionné auparavant, l'ACDI a procédé à l'interruption du programme de Droits et Démocratie pour la promotion des droits humains et de la bonne gouvernance en Haïti, en exigeant un réalignement sur les trois thèmes prioritaires de l'ACDI que sont l'avenir des jeunes et des enfants, la sécurité alimentaire et la croissance économique.
24. L'urgence de la reconstruction et le pragmatisme du réalignement sur des priorités communes ne doivent pas faire perdre de vue l'importance de promouvoir les

²² Canada. Réponse du gouvernement au quatrième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international. 2006.

²³ United Nations Human rights. OHCHR. *Haiti conference: reconstruction will fail if rights are ignored, warns UN expert*. 30 mars 2010. En ligne : www.ohchr.org/en/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=9949&LangID=E

droits humains. L'affaiblissement de l'État haïtien et la vulnérabilité dans laquelle se retrouve la population renforcent la nécessité de veiller au respect des droits humains et d'appuyer les organisations canadiennes et haïtiennes qui œuvrent dans ce sens.

25. Tel que proposé par le Conseil des droits de l'homme à la communauté internationale, « il importe d'adopter une approche fondée sur les droits de l'homme »²⁴ dans l'aide à la reconstruction d'Haïti.

III. Recommandations pour l'adoption d'une approche non-sécuritaire de l'aide

Se dissociant de l'approche sécuritaire de l'aide canadienne, la CPH recommande au gouvernement du Canada de :

8. Dépasser le cadre du renforcement institutionnel dans le secteur de la sécurité;
9. Privilégier la réforme de la justice et l'accès de la population haïtienne à des instances de recours efficaces et efficientes pour lutter contre les violations de leurs droits, la corruption et l'impunité.

IV. Recommandations pour la priorisation de l'état de droit et du respect des droits humains

Tout en reconnaissant la nécessité que les orientations élaborées dans le cadre stratégique de l'aide canadienne soient en harmonie avec le plan d'action et les priorités du gouvernement haïtien, la CPH recommande au gouvernement du Canada de :

10. Inscrire parmi les orientations prioritaires de l'aide canadienne en Haïti, le renforcement de l'état de droit, la lutte contre l'impunité et le respect des droits humains;
11. Intégrer une approche par les droits humains permettant de décliner l'ensemble des projets de reconstruction en termes de droits humains : logement, construction d'écoles, d'hôpitaux, accès aux tribunaux, alimentation, revenus, etc. ;
12. Prendre des mesures concrètes pour assurer une appropriation des causes structurelles de la vulnérabilité en Haïti;
13. Contribuer à renforcer la capacité de l'État haïtien à respecter, protéger et donner effet aux droits économiques, sociaux et culturels de l'ensemble de la population haïtienne;
14. Ne pas limiter la promotion et la protection des droits des femmes dans l'aide canadienne en Haïti à un enjeu transversal d'égalité des genres mais en faire une priorité en soi;
15. Soutenir expressément des projets veillant à assurer que les besoins des femmes soient satisfaits, que leurs droits et leur sécurité soient respectés, et qu'une entière participation leur soit accordée dans les projets de reconstruction en Haïti.

²⁴ Conseil des droits de l'homme. «Le soutien du Conseil des droits de l'homme au processus de rétablissement d'Haïti après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, sous l'angle des droits de l'homme». Résolution S-13/1, 13^e session extraordinaire, tenue les 27 et 28 janvier 2010.

PARTIE III. La nécessité de renforcer les capacités locales

Un appui limité au renforcement des capacités de l'État haïtien

26. Malgré les déclarations du Canada à l'effet qu'il collaborera étroitement avec les autorités locales et, en particulier, avec le gouvernement haïtien²⁵, la CPH constate que jusqu'à présent, le Canada n'a pas encore mis en œuvre des initiatives concrètes dans ce sens, à l'exception d'une déclaration d'alignement avec les priorités de l'État haïtien et de la participation aux mécanismes mis en œuvre par l'intermédiaire de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH).
27. La CPH est préoccupée par le risque que pose la mise en place de la CIRH, dont la durée prévue est de 18 mois, de détourner les donateurs internationaux, notamment le Canada, de la nécessité de renforcer la capacité des institutions étatiques haïtiennes.
28. La CIRH qui a pour rôle d'attribuer et de superviser les projets de reconstruction pour 18 mois a été vivement critiquée par la population haïtienne et par de nombreuses organisations locales²⁶. Une des critiques concerne le mandat de la CIRH qui est de non seulement d'assurer la coordination des efforts de reconstruction et de développement, mais aussi la provision de services de base. Une autre critique concerne spécifiquement le processus de prise de décision. Même si la CIRH permet à l'État haïtien d'exercer un plus grand contrôle sur l'aide versée à Haïti, plusieurs dénoncent le fait que les donateurs internationaux y détiennent plus de voix que les Haïtiens (dix voix sur treize²⁷).
29. Afin que les acteurs de l'aide internationale ne se substituent pas à l'État haïtien et à son peuple, il est essentiel que le Canada, comme l'ensemble des donateurs ayant le statut de membre votant à la CIRH, veillent à ce que leur assistance à Haïti soit fondée sur le renforcement des capacités de l'État et de ses instances décentralisées.

La place restreinte accordée à la société civile haïtienne

30. La CPH estime que les mécanismes proposés par le PARDN laissent peu de place pour la prise en compte d'une pleine inclusion des acteurs de la société civile haïtienne. Elle souhaite rappeler que dans le contexte après-séisme, le PARDN a été élaboré sans consultation de la population haïtienne et que depuis son approbation, aucune démarche n'a été entreprise pour informer la population.

²⁵ Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. *Déclaration ministérielle sur Haïti*. 13 janvier 2010. En ligne : www.international.gc.ca/media/aff/news-communiques/2010/013.aspx?lang=fra.

²⁶ Déclaration de la délégation des mouvements sociaux haïtiens au 2ième Forum Social des USA. 5 juillet 2010.

²⁷ Gouvernement de la République d'Haïti. *Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti. Les grands chantiers pour l'avenir*. Mars 2010. p. 52.

De plus, la participation des organisations de la société civile haïtienne au sein de la CIRH s'avère limitée puisqu'elles n'y ont qu'un seul représentant avec un statut de membre non votant²⁸.

31. Comme le confirme l'*Énoncé de politique en faveur d'une aide internationale plus efficace* adopté par le Canada en 2005, le principe du renforcement des capacités locales et l'appropriation de la reconstruction d'Haïti par les acteurs locaux sont cruciaux pour accroître l'efficacité de l'aide. A cet égard, la CPH estime que le Canada n'a pas respecté la mise en œuvre des principes dictant le renforcement des capacités locales et de la participation de la société civile haïtienne après le séisme.
32. En 2006, le FAEE soulignait l'importance de la participation de la société civile dans son rapport sur la politique du Canada en Haïti²⁹. Ce point de vue est partagé par la CPH qui faisait aussi valoir dans son mémoire au gouvernement canadien que « les organisations de la société civile haïtienne doivent être vues comme des interlocuteurs et des acteurs incontournables du développement, tant pour le renforcement de l'État que pour le développement social³⁰ ».
33. La Communauté internationale et l'État haïtien doivent s'assurer, par le biais d'une intégration participative, qu'un consensus national soit rapidement atteint autour du projet de la reconstruction d'Haïti. Il est donc essentiel d'informer clairement les Haïtiens et les Haïtiennes sur le processus de reconstruction. Il est aussi essentiel d'intégrer les acteurs de la société civile haïtienne au sein des mécanismes existants pour qu'ils contribuent à la définition et la mise en œuvre des projets de reconstruction.

Un soutien en baisse aux initiatives locales

34. La CPH est préoccupée par le soutien limité qu'accorde le Canada aux organisations de la société civile et aux entreprises d'économie sociale haïtiennes. En particulier, la CPH déplore la diminution significative du Fonds canadien d'initiatives locales (FCIL) géré par le Centre de gestion de fonds locaux de l'ACDI, qui avait pour objectif d'appuyer des projets locaux proposés par des organisations haïtiennes. Or, le FCIL était un moyen privilégié pour les organisations locales d'aider directement la population. En moins de deux ans, le

²⁸ Gouvernement de la République d'Haïti. *Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti. Les grands chantiers pour l'avenir*. Mars 2010. p. 52

²⁹ Chambre des Communes-Canada. *La politique du Canada mise à l'épreuve en Haïti. Rapport du Comité des affaires étrangères et du développement international*. Décembre 2006, p. 28.

³⁰ Concertation pour Haïti. *Haïti : le Canada peut et doit faire davantage*. Mémoire adressé au gouvernement du Canada, février 2007, p.7.

FCIL a été coupé de plus de la moitié, passant de 500 000 dollars pour 2008-2009 à 200 000 dollars pour 2010-2011³¹, un bien dérisoire montant pour les acteurs locaux.

35. La CPH estime que le gouvernement du Canada doit être attentif à apporter un appui soutenu et durable aux projets de la société civile haïtienne. Si au cours des décennies, le Canada semble avoir oscillé entre un appui à l'État haïtien ou à la société civile selon la situation politique, il est impératif dans le contexte spécifique de l'après-séisme qu'il veille à la mise en œuvre d'un espace de dialogue entre l'État haïtien et la société civile, tout en réaffirmant son appui aux deux parties.

V. Recommandations pour le renforcement des capacités de l'État haïtien

Conformément au principe adopté par le Canada pour le renforcement des capacités locales et l'appropriation de la reconstruction d'Haïti pour accroître l'efficacité de l'aide, la CPH recommande au gouvernement du Canada de :

16. Veiller au renforcement des capacités de l'État haïtien dans la provision des services sociaux de base;
17. Offrir un appui soutenu et durable aux autorités haïtiennes pour remettre sur pied les structures étatiques selon un principe de décentralisation et pour assurer le fonctionnement des institutions et des services publics garantissant à tous les citoyens l'exercice de l'ensemble des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

VI. Recommandations pour le renforcement des capacités de la société civile haïtienne

Étant donné la représentation restreinte de la société civile haïtienne et des ONG dans la CIRH et les institutions connexes, la CPH recommande au gouvernement du Canada de :

18. Prioriser le renforcement des capacités de la société civile haïtienne;
19. Contribuer à la mise en œuvre d'un espace de dialogue entre le gouvernement haïtien et la société civile haïtienne;
20. Prendre des mesures concrètes pour assurer à tous les Haïtiens et à toutes les Haïtiennes une appropriation du projet de reconstruction Haïti;
21. Veiller à la mise en place de différents fonds d'accès facile destinés aux organisations de la société civile et aux entreprises d'économie sociale haïtiennes;
22. Augmenter le Fonds canadien d'initiatives locales de l'ACDI afin d'assurer une pleine participation des forces locales, en particulier des secteurs populaires traditionnellement exclus.

³¹ ACDI. *Projets financés par l'ACDI. Fonds canadien d'initiatives locales (FCIL) - Haïti - 2010-2011. 2009-2010. 2008-2009.* En ligne : www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb/cpo.nsf/fWebCSAZFr?ReadForm&idx=01&CC=HT.

PARTIE IV. La participation et l'inclusion effective des ONG du Québec et du Canada

La nécessaire concertation avec les ONG

36. Tel que mentionné précédemment, la CPH s'inquiète du manque de communication et de concertation du Canada, en particulier de l'ACDI, avec les ONG québécoises et canadiennes œuvrant depuis plusieurs décennies en Haïti.
37. Les deux sessions d'information organisées par l'ACDI le 25 janvier 2010 et le 21 septembre 2010 demeurent bien insuffisantes pour inclure pleinement les ONG québécoises et canadiennes dans des réflexions approfondies sur la stratégie de l'aide canadienne en Haïti et pour mettre à contribution l'expertise de ces organisations.
38. Lors de la session du 21 septembre 2010, l'ACDI n'a pas officiellement communiqué la réorientation des projets mis en œuvre dans le cadre de la programmation 2006-2011, le but de la rencontre étant d'annoncer le lancement d'un appel de propositions pour les projets de reconstruction en Haïti.

Les acteurs privés avantagés

39. La CPH s'inquiète de la présence marquée des acteurs privés canadiens dans la reconstruction d'Haïti, au détriment des ONG québécoises et canadiennes.
40. L'appel de propositions du 8 octobre 2010 émanant de la Direction générale des partenariats avec les Canadiens de l'ACDI en est une illustration concrète³². En plus de privilégier la compétitivité entre les organisations, la CPH considère que cet appel de propositions est à l'avantage des acteurs privés, notamment dans les secteurs du logement, de l'enlèvement des débris, dans lesquels peu d'ONG ont de l'expertise. En outre, cet appel de propositions marque le renforcement d'une tendance voulant limiter les ONG à un simple rôle d'agences d'exécution de l'aide canadienne.
41. La CPH aimerait rappeler qu'un des premiers projets de reconstruction à avoir été confirmé par le Canada est celui pour la construction d'un centre administratif temporaire pour le gouvernement haïtien qui a été accordé à une filiale de la firme albertaine ATCO. Le contrat, consenti sans appel d'offres, a été d'ailleurs dénoncé en raison de l'affiliation des administrateurs au Parti conservateur³³ (note 5).

³² ACDI. *Appel de propositions : Redressement et reconstruction en Haïti*. En ligne : www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/NAT-102111274-L5G.

³³ Radio Canada. *Ottawa choisit une firme albertaine*. 23 mars 2010 En ligne : www.radio-canada.ca/nouvelles/International/2010/03/23/001-haiti_atco.shtml.

42. Outre le fait que des contrats soient accordés sans appel de propositions, la CPH aimerait souligner que plusieurs initiatives d'envergure ont été mises en œuvre pour permettre aux acteurs privés d'être informés des opportunités d'affaires liées à la reconstruction. Ainsi, un atelier a été organisé le 24 septembre 2010 à Montréal par le MAECI en collaboration avec le World Trade Centre Montréal. Destiné exclusivement aux entreprises, l'atelier a permis à la Banque mondiale et à la Banque interaméricaine de développement de présenter leurs stratégies et leurs projets, en plus d'offrir aux entreprises la possibilité de rencontres avec des représentants gouvernementaux pour appuyer leur offre de produits et de services (MAECI, MDEIE et EDC³⁴).
43. Hormis les deux séances d'informations citées plus haut, il n'existe pas de pendant à ce genre d'initiative pour les ONG québécoises et canadiennes. Les perspectives qu'offrent les rencontres organisées par l'ACDI demeurent bien limitées face à l'ampleur de la tâche mais surtout pour que le potentiel des ONG québécoises et canadiennes soit exploité à bon escient dans la reconstruction d'Haïti.

VII. Recommandations pour une participation effective et une inclusion des ONG du Québec et du Canada

Afin de tirer profit de l'expertise des ONG du Québec et du Canada dans leur aide à Haïti guidée par des objectifs de durabilité et d'autosuffisance, d'égalité, de non-discrimination et de respect des droits humains, ainsi que des relations privilégiées qu'elles ont développées avec les acteurs locaux haïtiens, la CPH recommande au gouvernement du Canada de :

- 23.** Intégrer les ONG québécoises et canadiennes qui opèrent en Haïti depuis plusieurs décennies dans toutes les étapes liées au projet de reconstruction d'Haïti;
- 24.** Organiser trois rencontres annuelles entre les acteurs gouvernementaux de l'aide canadienne, en l'occurrence l'ACDI, et les ONG du Québec et du Canada;
- 25.** Promouvoir une meilleure coordination et une intégration efficace de l'expertise de ces organisations dans la reconstruction pour Haïti.

³⁴Chambre de commerce du Montréal Métropolitain. *Participer à la reconstruction d'Haïti*. En ligne : www.ccm.ca/fr/index.aspx?u=calendrier-Participez_reconstruction_Haiti&prt=1

RECOMMANDATIONS

I. Recommandations pour l'élaboration d'un cadre stratégique de l'aide canadienne

Considérant qu'une planification de l'aide et qu'un échéancier sont essentiels à la réalisation d'une stratégie collective coordonnée de reconstruction et de développement d'Haïti, la CPH recommande au gouvernement du Canada de :

1. Communiquer de façon efficace et transparente les modalités de son aide pour la reconstruction et le développement d'Haïti dans un document-cadre dans lequel seront définis les orientations, les objectifs et les résultats attendus ;
2. Intégrer dans l'élaboration de ce document-cadre l'ensemble des acteurs québécois et canadiens de l'aide en Haïti;
3. Intégrer dans l'élaboration de ce document-cadre les leçons tirées de son intervention en Haïti durant les quatre dernières décennies;
4. Concevoir ce cadre stratégique avant l'échéance de la présente programmation (juillet 2011);
5. Inscire son aide dans une perspective de durabilité en élaborant un cadre stratégique pour les cinq prochaines années 2011-2016.

II. Recommandations pour la reddition de compte

Considérant que la reddition de compte et la transparence sont essentielles pour garantir l'efficacité de l'aide, la CPH recommande au gouvernement du Canada de :

6. Déposer au Parlement au premier trimestre de l'année 2011 un rapport sur l'aide canadienne déboursée en 2010 dans le cadre de son engagement pris à New York et de sa contribution de contrepartie au Fonds d'aide aux victimes du séisme en Haïti;
7. Déposer au Parlement des rapports annuels détaillant l'ensemble des sommes dépensées et précisant les voies d'acheminement de l'aide canadienne pour la reconstruction et le développement d'Haïti, ainsi que les résultats obtenus par rapport aux objectifs énoncés.

III. Recommandations pour l'adoption d'une approche non-sécuritaire de l'aide

Se dissociant de l'approche sécuritaire de l'aide canadienne, la CPH recommande au gouvernement du Canada de :

8. Dépasser le cadre du renforcement institutionnel dans le secteur de la sécurité;
9. Privilégier la réforme de la justice et l'accès de la population haïtienne à des instances de recours efficaces et efficientes pour lutter contre les violations de leurs droits, la corruption et l'impunité dans le secteur de la justice.

IV. Recommandations pour la priorisation de l'état de droit et du respect des droits humains

Tout en reconnaissant la nécessité que les orientations élaborées dans le cadre stratégique de l'aide canadienne soient en harmonie avec le plan d'action et les priorités du gouvernement haïtien, la CPH recommande au gouvernement du Canada de :

10. Inscrire parmi les orientations prioritaires de l'aide canadienne en Haïti, le renforcement de l'état de droit, la lutte contre l'impunité et le respect des droits humains;
11. Intégrer une approche par les droits humains permettant de décliner l'ensemble des projets de reconstruction en termes de droits humains : logement, construction d'écoles, d'hôpitaux, accès aux tribunaux, alimentation, revenus, etc. ;
12. Prendre des mesures concrètes pour assurer une appropriation des causes structurelles de la vulnérabilité en Haïti;
13. Contribuer à renforcer la capacité de l'État haïtien à respecter, protéger et donner effet aux droits économiques, sociaux et culturels de l'ensemble de la population haïtienne;
14. Ne pas limiter la promotion et la protection des droits des femmes dans l'aide canadienne en Haïti à un enjeu transversal d'égalité des genres mais en faire une priorité en soi;
15. Soutenir expressément des projets veillant à assurer que les besoins des femmes soient satisfaits, que leurs droits et leur sécurité soient respectés, et qu'une entière participation leur soit accordée dans les projets de reconstruction en Haïti.

V. Recommandations pour le renforcement des capacités de l'État haïtien

Conformément au principe adopté par le Canada pour le renforcement des capacités locales et l'appropriation de la reconstruction d'Haïti pour accroître l'efficacité de l'aide, la CPH recommande au gouvernement du Canada de :

16. Veiller au renforcement des capacités de l'État haïtien dans la provision de services sociaux de base ;
17. Offrir un appui soutenu et durable aux autorités haïtiennes pour remettre sur pied les structures étatiques selon un principe de décentralisation et pour assurer le fonctionnement des institutions et des services publics garantissant à tous les citoyens l'exercice de l'ensemble des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

VI. Recommandations pour le renforcement des capacités de la société civile haïtienne

Étant donné la représentation restreinte de la société civile haïtienne et des ONG dans la CIRH et les institutions connexes, la CPH recommande au gouvernement du Canada de :

18. Prioriser le renforcement des capacités de la société civile haïtienne;
19. Contribuer à la mise en œuvre d'un espace de dialogue entre le gouvernement haïtien et la société civile haïtienne;
20. Prendre des mesures concrètes pour assurer à tous les Haïtiens et Haïtiennes une appropriation du projet de reconstruction Haïti;
21. Veiller à la mise en place de différents fonds d'accès facile destinés aux organisations de la société civile et aux entreprises d'économie sociale haïtienne;
22. Augmenter le Fonds canadien d'initiatives locales de l'ACDI afin d'assurer une pleine participation des forces locales, en particulier des secteurs populaires traditionnellement exclus.

VII. Recommandations pour une participation effective et une inclusion des ONG du Québec et du Canada

Afin de tirer profit de l'expertise des ONG du Québec et du Canada dans leur aide à Haïti guidée par des objectifs de durabilité et d'autosuffisance, d'égalité, de non-discrimination et de respect des droits humains, ainsi que des relations privilégiées qu'elles ont développées avec les acteurs locaux haïtiens, la CPH recommande au gouvernement du Canada de :

23. Intégrer les ONG québécoises et canadiennes qui opèrent en Haïti depuis plusieurs décennies dans toutes les étapes liées au projet de reconstruction d'Haïti;
24. Organiser trois rencontres annuelles entre les acteurs gouvernementaux de l'aide canadienne, en l'occurrence l'ACDI et les ONG du Québec et du Canada;
25. Promouvoir une meilleure coordination et une intégration efficace de l'expertise de ces organisations dans la reconstruction pour Haïti

SIGNATAIRES

Les membres de la CPH suivants ont endossé ce plaidoyer :

Alternatives

Amnistie internationale

Association Québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)

Centre international de solidarité ouvrière (CISO)

Coalition pour la protection de l'environnement et le développement durable en Haïti (COPEDH)

Comité de Solidarité/Trois-Rivières (CSTR)

Développement et Paix

L'Entraide missionnaire

SUCO

YMCA du Québec

Pierre Bonin

Madeleine Desnoyers

Catherine Duhamel

Marlène Rateau

NOTES

Note 1

Le mandat de la Concertation pour Haïti consiste à :

- assurer la liaison entre les groupes de solidarité envers Haïti;
- informer l'opinion publique sur les enjeux de la lutte pour la démocratie en Haïti et la situation des droits humains entre autres, par la diffusion de rapports;
- encourager l'appui à la résistance du peuple haïtien;
- favoriser le développement de liens avec des organisations de la société civile haïtiennes, prioritairement du mouvement populaire;
- participer à des consultations des instances gouvernementales sur Haïti, l'aide extérieure, la politique étrangère du Canada au regard des droits humains et en développant des actions de lobbying;
- établir des contacts avec d'autres réseaux de solidarité avec Haïti (Europe, États-Unis, Antilles, etc.);
- appuyer les initiatives en faveur des réfugiés haïtiens et des déplacés internes;
- contribuer au processus de reconstruction sur la base du développement humain, démocratique et durable.

Note 2

Entre le 12 juillet 2010 et le 17 novembre 2010, l'ACDI n'a émis aucune communication spécifique sur les orientations ou décaissements relatifs à l'aide pour la reconstruction en Haïti. Seules deux déclarations ont été émises, une du ministère de la Défense en date du 17 septembre 2010 qui confirmait le prolongement de l'engagement du Canada auprès de la Mission internationale des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)³⁵, et une autre du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) en date du 13 octobre 2010 qui confirmait l'augmentation du nombre d'agents du Service correctionnel déployés en Haïti³⁶.

Note 3

Parmi les 5 projets financés dans le cadre de l'engagement du Canada à la Conférence de New York figure un projet de 10 millions dans le secteur de la justice et la sécurité, dont le partenaire et le contenu ne sont pas spécifiés.

Note 4

La contrepartie du Canada au Fonds d'aide aux victimes du séisme en Haïti est de 220 millions de dollars. L'ACDI a indiqué sur son site en date du 18 novembre 2010 que la contrepartie sera financée d'une part par la contribution de 150,15 millions de dollars consacrée à l'aide humanitaire, et d'autre part par l'entremise de l'enveloppe de 400 millions de dollars.

Note 5

Ce calcul exclut la contribution du Canada pour l'allègement de la dette d'Haïti qui s'élève à 33M\$ US.

Note 6

Lors d'une session parlementaire le 23 mars 2010, à la question du député Paul Dewar qui demandait « Pourquoi avoir deux poids, deux mesures? Pourquoi les règles sont-elles différentes pour les amis du parti et pour les Haïtiens et les ONG? », le gouvernement du Canada par la voix de la ministre Rona Ambrose a expliqué avoir agi de la sorte « parce que nous étions en situation d'urgence et que nous nous sommes prévalus des pouvoirs qui nous sont conférés en de telles situations »³⁷

³⁵ Défense Nationale. *Le Canada prolonge son engagement envers la mission des Nations unies en Haïti*. 17 septembre 2010.

³⁶ Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et Ministère de la sécurité publique. *Le Canada accroît le nombre d'agents du Service correctionnel déployés en Haïti*. 13 octobre 2010.

³⁷ Canada. Débats de la Chambre des communes. En ligne : www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=4372978&Language=F&Mode=1&Parl=40&Ses=3. 23 mars 2010.

ANNEXE

Communiqué de presse L'engagement du gouvernement du Canada en Haïti est-il à la hauteur de ses promesses?

Montréal, le 10 janvier 2011 – Un an après le séisme survenu le 12 janvier 2010 en Haïti, les membres de la Concertation pour Haïti (CPH) dressent un bilan décevant de l'aide canadienne en Haïti.

L'approche préconisée par le gouvernement canadien ne permet pas d'amorcer véritablement une reconstruction d'Haïti. Privilégiant une stratégie de court terme et des projets à effets de redressement rapide, les projets financés par le Canada ne s'attaquent pas aux causes structurelles de la vulnérabilité d'Haïti. Or, c'est à cette seule condition qu'Haïti pourra se reconstruire autrement et durablement.

Malgré les multiples déclarations du Canada annonçant un engagement de 400 millions de dollars pour la reconstruction d'Haïti pour 2010-2011, moins d'un tiers du budget prévu dans le cadre de l'engagement de New York pour l'année 2010 a été déboursé.

De plus, la CPH constate un manque de transparence et une absence de reddition de compte de la part du gouvernement canadien en ce qui concerne les projets de reconstruction et sa contrepartie au Fonds d'aide aux victimes du séisme du 12 janvier. Le gouvernement s'était engagé le 14 janvier 2010 à égaler les dons des citoyens canadiens qui se sont finalement élevés à 220 millions de dollars. Toutefois, ce n'est qu'au mois de novembre qu'il a confirmé que sa contrepartie sera puisée à même les fonds qu'il a préalablement déboursés pour l'aide humanitaire d'urgence et à même l'engagement de New York.

L'absence d'un cadre stratégique et la lenteur des décaissements contredisent la prétention du gouvernement canadien d'être un donateur de premier plan en Haïti, sa première priorité dans les Amériques et sa deuxième priorité dans le monde.

Par ailleurs, le gouvernement du Canada a abandonné son rôle de leader dans la défense des droits humains au profit d'une approche sécuritaire. Tous les indicateurs abondent dans ce sens : multiplication démesurée des projets liés à la stabilisation et la sécurisation d'Haïti dont le budget avoisine 75 millions de dollars, augmentation du budget du *Groupe pour la stabilisation et la reconstruction (GTSR)*, prolongement de sa contribution à la MINUSTAH et accroissement des effectifs policiers et d'agents correctionnels.

Alors qu'à titre d'exemple, le Canada n'a octroyé depuis le séisme que 2,5 millions de dollars pour permettre l'accès à la justice aux citoyens les plus démunis.

Cette approche sécuritaire contribue à la perte de crédibilité du Canada au sein de la Communauté internationale, comme le confirme sa récente défaite à l'obtention d'un siège temporaire au Conseil de sécurité des Nations unies.

L'Agence canadienne du développement international (ACDI) se limite, quant à elle, à trois priorités thématiques :

1. accroître la sécurité alimentaire,
2. assurer l'avenir des jeunes et des enfants,
3. favoriser une croissance économique durable.

L'ACDI écarte du coup tout projet visant à protéger les droits humains et à renforcer la démocratie haïtienne, deux secteurs qui étaient pourtant prioritaires dans l'engagement du Canada en Haïti depuis des décennies. De plus, l'ACDI a délaissé son rôle d'appui à la société civile haïtienne.

La CPH dénonce les stratégies d'aide du Canada en Haïti et recommande que le gouvernement :

- Rende compte des montants et du contenu des projets de reconstruction qu'il finance ;
- Réoriente son aide et élabore un cadre stratégique tenant compte de stratégies alternatives de développement ;
- Revienne à une approche axée sur les droits humains et à l'instauration d'un état de droit ;
- Appuie la création de nouveaux espaces de concertation et de coordination avec l'État haïtien et la société civile haïtienne, tout en facilitant l'appui direct aux acteurs locaux.

Au lendemain de la Conférence de New York des donateurs en mars 2010, le ministre Cannon déclarait : « *nous avons donné généreusement et maintenant, nous nous attendons à des résultats*³⁸ ».

Avant de réclamer des résultats, la CPH exige que le gouvernement du Canada commence par tenir ses promesses.

Pour l'analyse et les recommandations détaillées de la CPH, veuillez vous référer au document de plaidoyer politique.

À propos de la Concertation pour Haïti

Fondée en 1994, la CPH est un regroupement d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et de membres individuels du Québec qui participent au mouvement de solidarité avec le peuple haïtien.

Les organisations membres de la CPH sont Alternatives, Amnistie internationale, Association Québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) (membre observateur), Centre international de solidarité ouvrière (CISO), Coalition pour la protection de l'environnement et le développement durable en Haïti (COPEDH), Comité de Solidarité/Trois-Rivières (CSTR), Développement et Paix, Droits et Démocratie (membre observateur), Equitas, Handicap International, L'Entraide missionnaire, OXFAM-QUÉBEC, Regroupement des organismes canado-haïtiens pour le développement (ROCADH), SUCO, YMCA du Québec.

Les membres individuels sont : Lody Auguste, Pierre Bonin, Madeleine Desnoyers, Catherine Duhamel, Francine Néméh, Marlène Rateau.

Pour information additionnelle : Catherine Duhamel (514) 827-6903, Suzanne Loiselle (514) 270-6089, Denis Labelle (418) 391-2310.

³⁸ *Déclaration du ministre Lawrence Cannon, 1^{er} avril 2010.* En ligne : www.international.gc.ca/media/aff/news-communiqués/2010/125.aspx?lang=fra

BIBLIOGRAPHIE

Agence canadienne du développement international. *Énoncé de politique en faveur d'une aide internationale plus efficace*. 2005. En ligne : www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/JUD-2107401-GV3

ACDI. *Vérification du programme pays Haïti. Rapport de vérification interne*. Octobre 2008.

ACDI. Rapport de la session de travail avec les partenaires. 21 janvier 2010. p. 1. Canada. *Priorités et progrès Le Canada dans les Amériques*. 2009.

ACDI. *Le Canada accorde un appui additionnel pour les secours, le redressement et la reconstruction en Haïti*. 31 mars 2010. En ligne : www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/NAD-33195022-J92

ACDI. *Sommaire des contributions financières du Canada*. En ligne : www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/FRA-4810272-JXY. Mise à jour du 21 mai 2010.

ACDI. *Haïti*. En ligne : www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/JUD-12912349-NLX. Dernière mise à jour 20 avril 2010.

ACDI. *Haïti : Six mois plus tard. Donner suite aux engagements, contribuer à faire une différence*. 9 juillet 2010. En ligne : www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/FRA-7994831-J7V

ACDI. *Sommaire des contributions financières du Canada*. En ligne : www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/FRA-4810272-JXY. Mise à jour du 18 novembre 2010.

ACDI. *Appel de propositions : Redressement et reconstruction en Haïti*. En ligne : www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/NAT-102111274-L5G.

ACDI. *Projets financés par l'ACDI. Fonds canadien d'initiatives locales (FCIL) - Haïti - 2010-2011. 2009-2010. 2008-2009*. En ligne. www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb/cpo.nsf/fWebCSAZFr?ReadForm&idx=01&CC=HT.

Bureau de l'Envoyé spécial des Nations unies en Haïti. *Status of pledges made at the New York donors conference by the top 30 donors as of November 2010*. En ligne : s3.amazonaws.com/haiti_production/assets/12/NY_pledge_status_Nov_15_original.pdf

Canada. Agence canadienne de développement international. 2004. *Canadian Cooperation with Haiti: Reflecting on a decade of "Difficult Partnership"*. 22 p.

Canada. Agence canadienne de développement international. 2007. *Coopération Canada-Haïti -Synthèse des résultats dans le contexte du Cadre de coopération intérimaire (CCI) (avril 2004 mars 2006) Rapport final*.

Canada. *Priorités et progrès Le Canada dans les Amériques*. 2009.

Canada. *Déclaration ministérielle sur Haïti*. 16 janvier 2010. En ligne : www.international.gc.ca/media/aff/news-communiques/2010/020-Modification.aspx?lang=fra

Canada. Réponse du gouvernement au quatrième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international. 2006.

Canada. Débats de la Chambre des communes. En ligne : www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=4372978&Language=F&Mode=1&Parl=40&Ses=3. 23 mars 2010.

Chambre des Communes-Canada. *La politique du Canada mise à l'épreuve en Haïti Rapport du Comité des affaires étrangères et du développement international*. Décembre 2006.

Chambre de commerce du Montréal Métropolitain. *Participer à la reconstruction d'Haïti* En ligne : www.cmm.qc.ca/fr/index.aspx?u=calendrier-Participez_reconstruction_Haiti&prt=1

Concertation pour Haïti (CPH)

Conseil des droits de l'homme. «Le soutien du Conseil des droits de l'homme au processus de rétablissement d'Haïti après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, sous l'angle des droits de l'homme». Résolution S-13/1, 13^e session extraordinaire, tenue les 27 et 28 janvier 2010.

Conseil des droits de l'homme. 3 mai 2010. *Rapport de l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti*, Michel Forst. A/HRC/14/44. 24 p.

Commission de Préparation du DSNCRP, Secrétariat Technique de la Commission de Préparation Du DSNCRP et Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE). Port-au-Prince: 70 p.

Commission Intérimaire pour la reconstruction d'Haïti. *Objectifs*. En ligne : www.cirh.ht/sites/ihrc/fr/goals/Pages/default.aspx

Concertation pour Haïti. *Haïti : le Canada peut et doit faire davantage*. Mémoire adressé au gouvernement du Canada, février 2007.

Déclaration de la délégation des mouvements sociaux haïtiens au 2ième Forum Social des USA. 5 juillet 2010.

Défense Nationale. Le Canada prolonge son engagement envers la mission des Nations unies en Haïti. 17 septembre 2010.

Groupe de travail sur Haïti : www.canadainternational.gc.ca/haiti/engagement/whole_of_government-pangouvernementale.aspx?lang=fra

Gouvernement de la République d'Haïti. *Post Disaster Needs Assessment (PDNA)*. Mars 2010. 115 p.

Gouvernement de la République d'Haïti. *PDNA du Tremblement de Terre –Évaluation des dommages, des pertes et des besoins généraux et sectoriels*. Mars 2010.

Gouvernement de la République d'Haïti. *Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (2005-2010): Pour réussir le saut qualitatif*. 2007.

Gouvernement de la République d'Haïti. Mars 2010. *Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti. Les grands chantiers pour l'avenir*. 57 p.

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. *Déclaration ministérielle sur Haïti*. 13 janvier 2010. En ligne : www.international.gc.ca/media/aff/news-communiques/2010/013.aspx?lang=fra.

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. *Déclaration du ministre Lawrence Cannon*, 1^{er} avril 2010. En ligne : www.international.gc.ca/media/aff/news-communiques/2010/125.aspx?lang=fra

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. *Le ministre Cannon annonce un soutien accru pour la justice et la sécurité en Haïti*. 5 mai 2010. En ligne : www.international.gc.ca/media/aff/news-communiques/2010/152.aspx?lang=fra

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et Ministère de la sécurité publique. *Le Canada accroît le nombre d'agents du Service correctionnel déployés en Haïti*. 13 octobre 2010.

Radio Canada. *Ottawa choisit une firme albertaine*. 23 mars 2010 En ligne : www.radio-canada.ca/nouvelles/International/2010/03/23/001-haiti_atco.shtml.

United Nations Human rights. OHCHR . *Haiti conference: reconstruction will fail if rights are ignored, warns UN expert*. 30 mars 2010. En ligne : www.ohchr.org/en/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=9949&LangID=E